



ÉVALUATION



ÉQUITABLE

Objet : MODIFIER LA LOI SUR LA FISCALITE MUNICIPALE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU ROLE D'ÉVALUATION TRIENNAL.

Destinataire : Gouvernement du Québec, Monsieur Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Arguments :

Une communauté vivante, c'est un ensemble de gens qui veulent vivre avec leurs parents et leur entourage le plus longtemps possible. L'actuelle méthode d'évaluation foncière menace gravement ce besoin fondamental. Comment justifier le fait qu'une propriété aucunement modifiée au cours des trois dernières années voit son évaluation augmenter de 20, 30, 40 et même 300% ? Cette aberration est due aux ventes réalisées dans notre voisinage, en plein boom immobilier ou autrement. Il est inacceptable que ces ventes servent à établir la valeur au rôle de notre propriété et que nous devons en payer le prix.

Nous disons : ASSEZ! (Arrêtons de Subir des Surtaxes et d'Être des Zozos!).

Proposition du Regroupement Évaluation Équitable :

Forts des démarches fructueuses d'autres communautés au Canada et aux États-Unis, nous demandons au Gouvernement du Québec de mettre un terme à la hausse de la valeur taxable des propriétés en fonction des ventes des voisins et à ses répercussions insoutenables sur ceux qui veulent rester chez eux dignement.

Notre position : L'année 2000 sera la référence. A partir de là, l'augmentation maximale sera le taux annuel de l'IPC (Indice des prix à la consommation déterminé par Statistique Canada) plus, s'il y a lieu, les ajustements liés aux travaux d'amélioration. Quand un bien est vendu, le prix de vente devient la nouvelle valeur. Des exclusions à cette réévaluation sont prescrites, afin de permettre le transfert intergénérationnel.

Nom en lettres moulées	Adresse municipalité	J'appuie signature	Date jour , mois et adresse courriel	Je veux être membre 5\$
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				

Retourner à :